

L'organisation des examens nationaux dans les établissements du 2nd degré

Fiche technique des activités essentielles communes à tous les examens



Certains examens peuvent exiger d'autres tâches particulières :
se reporter à la fiche spécifique de l'examen concerné (voir lien en fin de document)

Après l'examen

Date	Action ou tâche	Qui fait quoi ?	Remarque
Jour J+2	Organiser les corrections	Équipe de direction	
Jour J+2	Organiser la saisie des notes	Secrétariat d'examen	
	Organiser la procédure de réclamation	Équipe de direction Secrétariat d'examen	
	Organiser la consultation des copies par les candidats	Secrétariat d'examen	
	Réaliser l'affichage des résultats	Secrétariat d'examen	
	Organiser la remise des relevés de notes pour les épreuves de rattrapage		
	Faire préparer la distribution des diplômes	Secrétariat scolarité	
	Penser à la remise des livrets scolaires et des diplômes pour les élèves recus		

Tous les documents de cette fiche sont libres de droits et utilisables uniquement dans un contexte d'établissement scolaire

Liens vers les fiches "après l'examen" spécifiques à chaque examen

1. [Diplôme national du brevet](#) (80 Ko)
2. Certificat d'aptitude professionnelle (la présente fiche technique s'applique).
3. Brevet d'études professionnelles (la présente fiche technique s'applique).
4. Baccalauréat :
 - général et technologique :
 - [après l'examen](#) (102 Ko)
 - [après l'examen – oraux du 2nd groupe](#) (78 Ko)

- Baccalauréat professionnel : pas de fiche spécifique, la présente fiche technique s'applique (les spécificités "Bac Pro" ne peuvent y être détaillées. Elles sont trop particulières à chaque Bac Pro. Il convient de se référer aux directives des services des examens et de ne pas perdre de vue le rôle particulier et fondamental du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques).
- 5. Brevet de technicien supérieur : pas de fiche spécifique (mises à part certaines dispositions spécifiques applicables aux BTS, notamment la gestion des épreuves longues, lors desquelles un repas est à prévoir, l'organisation temporelle des BTS est la même que celle des examens nationaux dans les établissements du 2nd degré : la présente fiche technique s'applique).

Document donné à titre indicatif